

Le, 10 Octobre 1968

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e**

Capital : 700.000.000 F.
R.C. Seine 64 B 5019 - N° I.N.S.E.E. 261 75 115 1 001
Compte Chèques Postaux Paris 121-54
Adresse Télégraphique Citroën Paris
Télex 27817 (Citroën Paris)
et Citroën 27089
Téléphone : 828-70-00 (60 lignes groupées)

METHODES REPARATIONS

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

**NOTE D'INFORMATION N°94
VEHICULES D TOUS TYPES**

Sortis depuis Octobre 1968

MOTEUR

Réglage de l'avance à l'allumage

Le réglage de l'avance à l'allumage des moteurs des véhicules «D» tous types, sortis depuis Octobre 1968, doit être effectué moteur tournant au régime de 2 000 tr/mn.

Seul l'emploi d'une lampe stroboscopique permet d'obtenir ce réglage.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.

1. LAMPE STROBOSCOPIQUE.

La lampe stroboscopique fournit une suite d'éclairs lumineux ayant une durée très brève.

Lorsque l'appareil est branché sur une bougie d'allumage à chaque étincelle de cette bougie correspond un éclair.

Sur les appareils simples (pistolets stroboscopiques) l'éclair se produit au moment de l'allumage de la bougie.

Les appareils plus compliqués comportent un déphaseur : l'éclair peut se produire soit en phase avec l'allumage de la bougie, soit avec un certain retard par rapport au point d'allumage. Ce retard est réglable grâce à un bouton dont est muni l'appareil.

La position d'une aiguille sur un cadran indique, en degrés vilebrequin, la valeur de ce retard.